



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

restaurants

Question écrite n° 76962

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la décision de la chaîne de restauration Quick de proposer une offre de viande exclusivement halal dans certains de ses restaurants. S'il est compréhensible qu'une entreprise souhaite faire des expériences et adapter son offre, il n'est en revanche pas acceptable qu'elle le fasse au détriment d'une partie de sa clientèle. L'offre halal est suffisante dans notre pays, aussi bien dans certaines grandes surfaces que dans des enseignes spécialisées, pour laisser le choix au consommateurs dans les restaurants Quick. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La chaîne de restauration rapide Quick a testé sur huit de ses 350 restaurants français une offre de viande exclusivement halal. Selon les informations communiquées par le groupe Quick, si ces établissements test ne servent que de la viande (boeuf, poulet et dinde) halal, ils proposent en parallèle une offre non halal à base de poissons ou de fromage. Il n'existe juridiquement aucune règle imposant les gammes de plats pouvant être proposés dans un établissement de restauration. Dès lors, rien n'interdit à une entreprise commerciale de tester et de proposer des produits lui semblant répondre aux attentes de sa clientèle. L'enseigne Quick s'est cependant engagée à chercher une solution technique permettant de proposer une offre diversifiée de plats halal et non halal dans un même restaurant, lorsque la diversité de cette offre est jugée insuffisante.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76962

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4367

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6100